



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2022-678

PUBLIÉ LE 20 SEPTEMBRE 2022

Sommaire

Préfecture de Police / Cabinet

| | |
|---|---------|
| 75-2022-09-19-00001 - arrêté 2022-01096 accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement (1 page) | Page 3 |
| 75-2022-09-20-00006 - Arrêté n° 2022-01100 Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique???? (1 page) | Page 5 |
| 75-2022-09-20-00007 - Arrêté n° 2022-01101 Portant délivrance du certificat de compétences de formateur aux premiers secours???? (2 pages) | Page 7 |
| 75-2022-09-20-00008 - Arrêté n° 2022-01102 Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques (2 pages) | Page 10 |
| 75-2022-09-20-00001 - ARRETE N°2022-01097 Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement (1 page) | Page 13 |
| 75-2022-09-20-00002 - ARRETE N°2022-01098 Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement (1 page) | Page 15 |

Préfecture de Police

75-2022-09-19-00001

arrêté 2022-01096 accordant des récompenses
pour actes de courage et de dévouement

Paris, le 19 septembre 2022

ARRETE N° 2022-01096

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

A R R E T E

Article 1^{er}

La Médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée aux gardiens de la paix affectés au sein de la Direction de l'ordre public et de la circulation dont les noms suivent :

- **M. Jules DEGRANGE**, né le 20 juillet 1999 ;
- **M. Anthony GUIONNEAU**, né le 21 décembre 1992 ;
- **M. Damien LE GALL**, né le 19 avril 1988.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

Laurent NUÑEZ

Préfecture de Police

75-2022-09-20-00006

Arrêté n° 2022-01100 Portant délivrance du
brevet national de sécurité et de sauvetage
aquatique

Arrêté n° 2022-01100
Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code du sport ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu le procès-verbal en date du 27 août 2022 validant la liste des candidats admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

Article 1^{er}

Le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par le Comité départemental de Paris de la Fédération française de sauvetage et de secourisme, à Paris 18^{ème} (75), est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

| | |
|---|----------------------------------|
| M. COLIN Iliam (Yvelines) | M. NOEL Francois (Val-de-Marne) |
| M. DONAT MAGNIN GOUSSARD Alexandre (Hauts-de-Seine) | M. PEITEADO Pablo (Val-de-Marne) |
| M. GEOFFROY Axel (Seine-Saint-Denis) | Mme TREHEL Loane (Val-d'Oise) |
| M. LABARRERE Paolino (Haut-Rhin) | Mme WAMIN Melanie (Val-de-Marne) |

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 20 septembre 2022

Pour le préfet de Police,
Pour le préfet, Secrétaire général
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2022-09-20-00007

Arrêté n° 2022-01101 Portant délivrance du
certificat de compétences de formateur aux
premiers secours

Arrêté n° 2022-01101

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur aux premiers secours

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu l'arrêté du 3 septembre 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » ;

Vu l'annexe n° 220036 du 10 août 2022 à l'arrêté n°2013-01054 du 14 octobre 2013 portant composition du jury pour les examens de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours (PAE-FPS) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;

Vu le procès-verbal en date du 02 septembre 2022 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours,

Arrête :

Article 1

La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » organisée par la Protection Civile Paris-Seine, à Paris 15^{ème} (75), est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

| | |
|---------------------------------------|---------------------------------------|
| Mme BALLET-BAZ Aline (Hauts-de-Seine) | M. FORT Pascal (Deux-Sèvres) |
| M. BERTHET Clément (Hauts-de-Seine) | M. METTON Théo (Hauts-de-Seine) |
| M. BOUFFARTIGUE Benjamin (Paris) | Mme MEYNIEL Pauline (Indre-et-Loire) |
| M. BOUHSANE Eliot (Paris) | M. NICAUD Alexandre (Val-de-Marne) |
| Mme CAVENNES Nathanaëlle (Eure) | M. POISNEL Romaric (Seine-et-Marne) |
| M. CHRISTEAU Corentin (Paris) | Mme SELLIER Agathe (Loire-Atlantique) |
| M. COQUELIN Florian (Seine-et-Marne) | M. SMAHI Younès (Paris) |
| M. DEBAN Yann (Seine-et-Marne) | M. THOREZ Arnaud (Paris) |
| M. DETERRE Léopold (Paris) | - |

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de Police.

Fait à Paris, le 20 septembre 2022

Pour le préfet de Police
Pour le préfet, secrétaire général
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

2022-01101

Préfecture de Police

75-2022-09-20-00008

Arrêté n° 2022-01102 Portant délivrance du
certificat de compétences de formateur en
prévention et secours civiques

Arrêté n° 2022-01102

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu l'arrêté du 4 septembre 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » ;

Vu l'annexe n° 220035 du 10 août 2022 à l'arrêté n°2013-01054 du 14 octobre 2013 portant composition du jury pour les examens de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques (PAE-FPSC) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;

Vu le procès-verbal en date du 02 septembre 2022 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques,

Arrête :

Article 1

La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » organisée par la Protection Civile Paris-Seine, à Paris 15^{ème} (75), est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

| | |
|--|-------------------------------------|
| Mme BEDJA Soraya (Paris) | Mme MAURIN Julie (Paris) |
| M. BOUTIN Dorian (Hauts-de-Seine) | Mme MENNAD Caroline (Val-de-Marne) |
| Mme CHANG Liang-Yu (Paris) | Mme RASOLOARIVONY Stéphanie (Paris) |
| Mme DEHOUCHE Fantine (Hauts-de-Seine) | M. ROUX Nicolas (Hauts-de-Seine) |
| M. DOITTÉE Théotime (Paris) | Mme SONNET Amélie (Val-de-Marne) |
| Mme DONGUI -- MENTOURI Vanessa (Paris) | M. TAJWAR Fahim (Hauts-de-Seine) |

.../...

| | |
|-------------------------------------|-----------------------------------|
| M. GRABIELI Kenji (Hauts-de-Seine) | Mme TAMINIAU Zoé (Hauts-de-Seine) |
| Mme LOURDE Cynthia (Paris) | M. VERNIMMEN Charles (Paris) |
| Mme MARRET Justine (Hauts-de-Seine) | Mme WULLSCHLEGER Mathilde (Paris) |

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de Police.

Fait à Paris, le 20 septembre 2022

Pour le préfet de Police
Pour le préfet, secrétaire général
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

2022-01102

Préfecture de Police

75-2022-09-20-00001

ARRETE N°2022-01097 Accordant des
récompenses pour actes de courage et de
dévouement

Paris, le 20 septembre 2022

ARRETE N°2022-01097

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

A R R E T E

Article 1^{er}

La Médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée aux fonctionnaires de police affectés au sein de la Direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne dont les noms suivent :

- **M. Nicolas CORBIN**, né le 24 septembre 1993 ;
- **M. Thomas PAUL**, né le 30 septembre 1996 ;
- **M. Nicolas SPRENGER**, né le 20 décembre 1982.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

Laurent NUÑEZ

Préfecture de Police

75-2022-09-20-00002

ARRETE N°2022-01098 Accordant des
récompenses pour actes de courage et de
dévouement

Paris, le 20 septembre 2022

ARRETE N° 2022-01098

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

A R R E T E

Article 1^{er}

La Médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée aux fonctionnaires de police affectés au sein de la Direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne dont les noms suivent :

- **M. André DEZELAK**, brigadier de police, né le 8 janvier 1984 ;
- **M. Clément AMANN**, gardien de la paix, né le 5 juillet 1997 ;
- **M. Alexis SUREAU**, gardien de la paix, né le 6 janvier 1994.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

Laurent NUÑEZ